

L'essentiel de Sonnay

janvier 2021



L'édito du Maire

L'année 2020 vient de se terminer et il est l'heure d'en tirer un premier bilan. La crise sanitaire a chamboulé l'activité économique et sociale, ses conséquences auront des répercussions importantes dans les mois ou années qui viennent. De ces épreuves, il faut faire une force et je reste persuadé que nous saurons rebondir personnellement et collectivement.

Les élections de 2020, qui ont apporté des changements importants, ont été étouffées par le premier confinement. Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez témoignée en votant pour la liste, renouvelée à 50%, que je conduisais. Croyez bien que nous ferons tout pour la mériter.

Après la fusion des territoires de Roussillon et de Beaurepaire en 2019, notre communauté de communes EBER a porté à la présidence Mme Sylvie Dezarnaud. Je suis persuadé qu'elle saura, dans la continuité des actions entreprises, structurer notre territoire pour répondre aux enjeux économiques et sociaux des années à venir.

La commune de Sonnay possède des atouts importants pour se développer, nous devons les mettre en avant pour redessiner notre village en privilégiant toujours la qualité de vie.

En 2020 des chantiers ont été lancés : création de trottoirs à l'entrée ouest du village, assainissement d'une partie du chemin de Nivelles, enfouissement des réseaux aériens et remplacement de l'éclairage public. Ces travaux se termineront ce trimestre avec la rénovation du revêtement.

Plusieurs projets aboutiront en 2021. L'entrée de village en venant de Bougé Chambalud sera profondément modifiée avec l'objectif de limiter la vitesse, de sécuriser le carrefour et de créer un nouvel accès au cimetière. La route du Dauphiné, du chemin de Nivelles jusqu'à l'école sera repensée pour apaiser la traversée du village et favoriser l'accès au parking de la boulangerie et à la place de l'église. Ces travaux pourraient débuter au cours du second semestre.

D'autres projets ou aménagements sont dans les cartons : comme cela a été fait pour la place de l'église, vous serez amenés à participer à leur finalisation.

La solidarité que nous avons vue à l'œuvre en 2020 avec la fabrication de masques pour l'ensemble de la population par les couturières et habitantes, doit se poursuivre en 2021. Le CCAS de Sonnay est également un maillon de cette solidarité, il est à votre service pour vous aider et vous accompagner en cas de difficultés et son action va bien au-delà de la distribution de colis. Ce n'est qu'avec cette volonté de poursuivre les efforts engagés, le respect des consignes sanitaires, et grâce à l'arrivée d'un vaccin que nous pourrions retrouver notre vie sociale.

L'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une belle année 2021, qu'elle puisse favoriser vos projets et vous préserver de cette épidémie.



Après les bureaux de bienfaisance puis d'aide sociale, les CCAS sont nés en 1986 : l'Etat leur délègue alors une compétence globale dans le vaste champ de l'action sociale et médico-sociale, consécutive-ment aux lois de décentralisation. Aujourd'hui, ce sont les CCAS qui aident et soutiennent les plus dé-favorisés, . Ils sont le moyen privilégié par lequel la solidarité publique, nationale et locale, peut réellement s'exercer : ce sont des structures paritaires présidées par les maires, consti-tuées d'élus locaux et de personnes qualifiées dans le domaine de l'action sociale.

Les citoyens connaissent surtout le rôle du CCAS dans l'organisation du repas annuel des aî-nés, remplacé cet année par une distribution d'un colis de douceurs pour les plus de 70 ans en raison de la crise sanitaire. Mais connaissez-vous ses autres fonctions ?

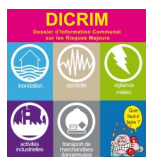
La crise de la Covid a mis en évidence les difficultés de la population, sociales, psychologiques et financières. Il faut que les personnes ou familles dans le besoin puissent être identifiées ; les causes peuvent être liées au chômage, à des problèmes de santé, au surendettement, à la soli-tude. Nous pouvons faire un dépannage d'urgence, et surtout diriger vers les bons interlocu-teurs dans les services compétents. Nous ne faisons pas à la place des personnes mais nous leur donnons les pistes nécessaires pour qu'elles fassent elles-mêmes leurs démarches. Si ce n'est pas possible, nous les faisons avec elles. Pour les aînés, un contact avec une assistante sociale du département permet d'enclencher des aides. Voici les coordonnées de l'assistante sociale de secteur : 8 rue de la Gare, 38550 Le-Péage-de-Roussillon - 04.69.46.25.10

Le CCAS a distribué dans les boîtes aux lettres une proposition de contact pour les habitants qui le souhaitent. Avec le centre social « Au Fil De Lambre », des tournées de papotages ont été organisées pendant le confinement ; les tournées de vérification des téléalarmes permettent de voir si les personnes isolées vont bien ; le centre social travaille également avec les jeunes qui souffrent de la situation, et sont parfois déscolarisés. La collaboration avec le centre so-cial est toujours fructueuse. A Sonnay, qui a les avantages d'un village (beaucoup d'« anciens » se connaissent, les voisins apportent de l'aide), il n'y a pas beaucoup de per-sonnes isolées, mais nous en avons trouvé !

Le budget du CCAS est abondé chaque année par le conseil municipal ; le CCAS accepte aussi les dons ! Pensez-y ! Les familles sont aidées par les structures départementales, et peuvent se tourner vers le secteur caritatif qui s'occupe aussi des personnes sans enfants. Voici quelques idées de structures aidantes qui peuvent aussi vous donner des idées de bénévolat : Secours populaire (Roussillon et Beaurepaire), Secours catholique (Roussillon et Beaurepaire), Restos du cœur (St-Maurice-l' Exil), Emmaüs (Serrières, va réouvrir bientôt), Au Potager solidaire (Beaurepaire)...

Appeler le CCAS :
04.74.84.05.72
06.11.13.13.59

Le CCAS : Elsa Bréard-Mélé, Nathalie Chanaux, Angélique Fanget, Didier Faye, Danielle Boissy, Mariana Brasy, Christophe Mionnet, Nathalie Robert.

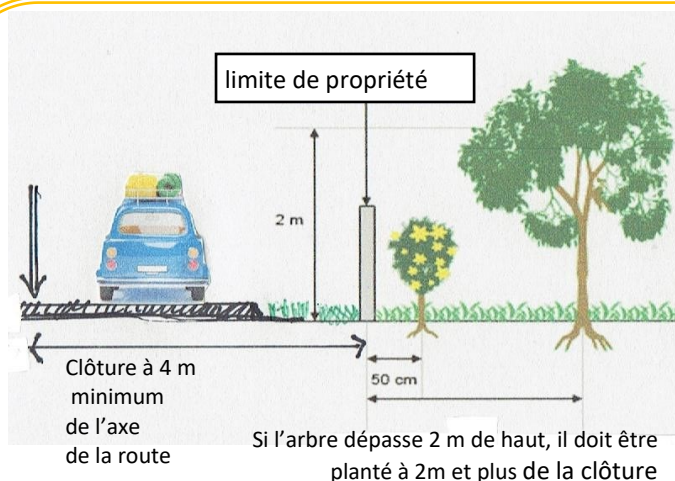


Le DICRIM sera distribué prochainement. C'est le dossier d'information communal sur les risques majeurs qui vient d'être réactuali-sé comme on doit le faire tous les 5 ans ; lisez-le car nous pouvons tous en avoir besoin et conservez-le ! La commune recherche aussi des bénévoles qui puissent intervenir si c'est nécessaire et apporter leur aide dans le cadre de ce livret qui décrit selon les risques ce qu'il faut faire. La prévention, c'est indispensable...

Un de nos employés part bientôt à la re-traite. Un poste d'agent des services tech-niques sera à pourvoir au 2ème trimestre 2021. Compétences demandées : Métalle-rie, plomberie, électricité, entretien et maintenance, adaptabilité.

Si un.e habitant.e de la commune est in-téressé.e, faire passer un CV en mairie.

Haies, arbres, élagage et entretien des jardins...



Respecter les distances de plantation, c'est éviter bien des litiges avec vos voisins : La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre.

La hauteur se mesure à partir du niveau du sol où est planté l'arbre, jusqu'à la pointe. Seuls les arbres en espalier peuvent être adossés à un mur, sans dépasser.

Quant aux grands arbres qui se trouvaient déjà installés à l'achat de votre terrain ou de votre maison, ils peuvent rester en place s'ils dépassent la hauteur légale depuis plus de 30 ans...

Vous ne pouvez pas couper vous-même les branches dépassant chez vous : il faut demander à votre voisin sauf s'il vous a donné son accord. En revanche, vous pouvez couper racines, ronces ou brindilles qui empiètent chez vous jusqu'à la limite séparative de propriété. Et ramasser les fruits tombés au sol.

Si votre voisin est locataire, vous devez vous adresser à son propriétaire.

C'est le **maire** qui peut imposer l'élagage des branches des arbres qui dépassent sur la voie publique. Il doit mettre en demeure le propriétaire de l'arbre de procéder à la taille. Et si rien n'est fait, le maire a le pouvoir de faire tailler les arbres aux frais du propriétaire !



La commune fait tailler les bas-côtés des chemins au moins une fois par an, alors qu'elle n'a pas l'obligation. Le département le fait pour les routes départementales.

Pour les chemins ruraux ou d'exploitation, les propriétaires ou locataires doivent respecter la servitude de visibilité et de l'obligation d'élagage, notamment dans les virages et carrefours, couper les branches et racines qui avancent sur l'emprise des chemins, tailler les haies à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. La responsabilité des propriétaires ou locataires est engagée en cas d'accident.

De même après le passage de gros engins, les ornières doivent être remblayées. Certains de nos chemins sont aussi des sentiers de randonnée !

Les habitants n'ont pas l'obligation d'avoir un beau jardin... on n'a pas forcément tous le temps ! Mais l'état de votre terrain peut provoquer des troubles de voisinage : ronces et broussailles envahissantes, taillis entraînant la prolifération des nuisibles (rongeurs et serpents), risques d'incendie, sans compter le côté esthétique qui n'est pas négligeable pour le voisinage. Dans ce cas vous avez l'obligation de nettoyage.

Horaires d'utilisation des tondeuses et appareils de jardinage : Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 - Samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 - Dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00 .

Rappel : Il est interdit aux particuliers de brûler des déchets verts (les agriculteurs bénéficient de dérogations encadrées)

Quand il neige chacun doit débayer le trottoir devant sa propriété.

La commune réorganisera au printemps une matinée « village propre » qui permet chaque année la récolte de tous les détritiques que les indécents jettent par les fenêtres de leurs voitures ! Et ça représente plusieurs mètres cubes ! Un beau village, c'est un effort collectif et quotidien.

Médiathèque municipale



Ouverture : mercredi 16-18h ,
samedi 10-12h

Abonnement gratuit jusqu'à 18 ans
5 € par an pour les adultes
Durée de prêt prolongeable :
3 semaines
Par lecteur : 10 imprimés (livres et
presse) - 4 CD - 3 DVD - 2 livres
audio - 2 partitions - accès gratuit
au domicile à la médiathèque nu-
mérique de l'Isère qui propose
films, musique et lecture de presse.
Accès libre aux 22 médiathèques du
réseau et au catalogue commun, on
peut emprunter ou rendre les livres
dans le lieu de son choix

Réservations sur le site
<https://www.reseau-ecume.fr>

Les réservations arrivent tous les
mercredis (alerte pas mail)
Lettre d'information locale
(animations et nouveautés)

Covid : masque et lavage des mains,
désinfection des livres au retour,
nombre limité des lecteurs dans les
locaux.

10 bénévoles à votre service
mediatheque.sonnay@reseau-ecume.fr



Prix BD jeunesse du réseau pour
les lecteurs du CM1 à la 4ème
de janvier à juin 2021,
8 BD à lire, 1 seule à élire !

Autour du prix des animations, des
rencontres, la fête finale prévue le
samedi 12 juin à Sonnay.

Inscrivez-vous à la médiathèque, recevez votre livret de
participation, parlez-en à vos copains. Les BD sont répar-
ties dans 4 sacs de 2 albums, on vous contacte quand elles
sont disponibles afin de faciliter le prêt.

Remarque : les parents peuvent les lire aussi !!!!



L'automne est la saison des prix littéraires ! La médiathèque
de Sonnay vous propose :

- Prix Goncourt : "L'anomalie" Hervé Le Tellier
- Prix Fémina : "Nature humaine" Serge Joncour
- Prix Renaudot : "Histoire du fils" Marie-Hélène Lafon
- Prix du roman FNAC : "Betty" Tiffany MacDaniel
- Prix Fémina des lycéens et Prix Stanislas : "Ce qu'il faut de nuit" Laurent Petitmangin.

Les autres prix sont tous disponibles dans le réseau.

Libre expression

Le 24 novembre dernier, le conseil municipal a adopté à l'unanimité un règlement intérieur. Son article 25 prévoit que le bulletin d'informations communales comprend un espace réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité.

Nous ne manquerons pas de mettre à profit cet espace tout au long des publications, pour vous faire part de nos positions et avis sur les décisions et projets du conseil municipal.

Nous nous réjouissons de l'adoption de ce règlement, et profitons de ce droit pour adresser nos meilleurs vœux aux sonnayard.e.s, et leur rappeler que nous sommes à leur écoute.

Nathalie CHANAUX et Frédéric FINAND